

TETROSYL, EU

Revisión n: 3 du 30/01/2025

Imprimè le 10/02/25

LINGETTES CUIR

Page n: 1/13

Remplace la révision: 2 du 24/10/2024

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: RLC020
Dénomination LINGETTES CUIR
Nom chimique et synonymes
UFI : AX62-809U-J003-CXGR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation par les consommateurs. Lingettes détergents humides.

Utilisations déconseillées

Utilisations autres que celles recommandées. Ne pas utiliser comme un soin corporel. Faire un essai au préalable sur une partie cachée pour tester la résistance des matériaux.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale: TETROSYL, EU
Adresse: CRT3 - 79 rue du chemin vert, 70
Localité et état: 59273 Fretin – Hauts de France - France
Téléphone: 03 20 28 06 30
Mail: qualite@tetrosyl-france.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59
Société/Organisme: INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP).
Néanmoins, contenant des substances dangereuses à une concentration telle qu'elle doit être déclarée à la section 3, le produit nécessite une fiche des données de sécurité contenant des informations appropriées, conformément au Règlement (UE) 2020/878.

Classification et indication de danger: ---

2.2. Éléments d'étiquetage

INGRÉDIENTS : Tétraméthylglycoluril, Méthylchloroisothiazolinone, Méthylisothiazolinone, Parfum, alpha-Isométhyl Ionone.
Contient un produit biocide pour contrôler la détérioration microbienne.

TETROSYL, EU		Revisión n: 3 du 30/01/2025
LINGETTES CUIR		Imprimè le 10/02/25
		Page n: 2/13
Remplace la révision: 2 du 24/10/2024		
Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives:		
Pictogrammes de danger:	---	
Mentions d'avertissement:	---	
Mentions de danger:		
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.	
EUH208	Contient masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [n° CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1)	
	Peut produire une réaction allergique	
Conseils de prudence:		
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette	
P102	Tenir hors de portée des enfants	
P103	Lire l'étiquette avant utilisation	
P233	Maintenir le récipient hermétiquement fermé	
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé	
2.3. Autres dangers		
Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.		
Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration ≥ 0,1%.		
RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants		
3.1. Mélanges		
IDENTIFICATION	x = Conc. %	CLASSIFICATION (CE) 1272/2008 (CLP)
PROPAN-2-OL INDEX: 603-117-00-0 CE: 200-661-7 CAS: 67-63-0	2 ≤ X ≤ 2,5	Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336
PARFUM INDEX: CE: CAS:	0,25 ≤ X ≤ 0,3	Eye Irrit. 2 H319, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 2 H411, EUH208
Le texte complet des indictions de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.		
RUBRIQUE 4. Premiers secours		
4.1. Description des premiers secours		
A priori aucun effet susceptible de nécessiter la mise en place de mesures de premiers secours spéciales n`est prévu. Les informations qui suivent sont des indications pratiques de bon comportement en cas de contact avec un produit chimique non dangereux.		

TETROSYL, EU		Revisión n: 3 du 30/01/2025
		Imprimè le 10/02/25
LINGETTES CUIR		Page n: 3/13
		Remplace la révision: 2 du 24/10/2024
En cas de doute ou en présence de symptômes, contactez un médecin et montrez-lui ce document. En cas de symptômes plus graves, demander des secours sanitaires immédiats. YEUX: Le cas échéant, retirer les verres de contact à condition que l`opération ne présente pas de difficultés. Se laver immédiatement et abondamment à l`eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin. PEAU: Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l`eau courante (et si possible avec du savon). Consulter un médecin. Éviter tout autre contact avec les vêtements contaminés. INGESTION: Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance. Consulter aussitôt un médecin. INHALATION: Amener la personne à l`air libre loin du lieu de l`accident. Consulter aussitôt un médecin. 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucune information spécifique n`est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit. EFFETS RETARDÉS : Sur la base des informations actuellement disponibles, aucun cas connu d`effets différés après l'exposition à ce produit n'a été recensé. 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires En cas d'apparition de symptômes, qu'ils soient aigus ou différés, consulter un médecin. Moyens à conserver sur le lieu de travail pour le traitement spécifique et immédiat Eau courante pour le lavage cutanée et oculaire. RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie 5.1. Moyens d'extinction MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS Les moyens d`extinction sont les suivants: anhydride carbonique, mousse et poudre chimique. Pour les fuites et les déversements de produit qui n`ont pas pris feu, l'eau nébulisée peut être utilisée pour disperser les vapeurs inflammables et pour protéger les personnes œuvrant à l`arrêt de la fuite. MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS Ne pas utiliser de jets d'eau. L'eau n'est pas efficace pour éteindre l'incendie, elle peut toutefois être utilisée pour refroidir les récipients fermés exposés aux flammes pour prévenir les risques d'éclatement et d'explosion. 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE L'exposition au feu des récipients peut en augmenter la pression au point de les exposer à un risque d'explosion. Éviter de respirer les produits de combustion. 5.3. Conseils aux pompiers INFORMATIONS GÉNÉRALES Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.		

TETROSYL, EU	Revisión n: 3 du 30/01/2025 Imprimè le 10/02/25
LINGETTES CUIR	Page n: 4/13 Remplace la révision: 2 du 24/10/2024
ÉQUIPEMENT Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30). RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Éviter la formation de poussières en vaporisant le produit avec de l'eau à moins de contre-indications. Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence. 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques. 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Récupérer le produit déversé et le placer dans des conteneurs pour sa récupération ou son élimination. Éliminer les résidus à l'aide d'un jet d'eau sauf contre-indications. Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13. 6.4. Référence à d'autres rubriques D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13. RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Brancher à une prise de terre dans le cas d'emballages de grandes dimensions durant les opérations de transvasement et veiller au port de chaussures antistatiques. Pour éviter le risque d'incendie et d'explosion, ne jamais utiliser d'air comprimé lors du déplacement du produit. Ouvrir les récipients avec précaution: ils peuvent être sous pression. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10. 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Lingettes humides détergentes pour nettoyer le cuir des véhicules.	

TETROSYL, EU	Revisión n: 3 du 30/01/2025 Imprimè le 10/02/25
LINGETTES CUIR	Page n: 5/13 Remplace la révision: 2 du 24/10/2024

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références réglementaires		
DEU	Deutschland	Forschungsgemeinschaft MAK- und BAT-Werte-Liste 2022 Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe Mitteilung 58
ESP	España	Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2023
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en FranceDécret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021
NLD	Nederland	Arbeidsomstandighedenregeling. Lijst van wettelijke grenswaarden op grond van de artikelen 4.3, eerste lid, en 4.16, eerste lid, van het Arbeidsomstandighedenbesluit
GBR	UK	EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)
	TLV-ACGIH	ACGIH 2023

PROPAN-2-OL

Valeur limite de seuil

Type	État	TWA/8h		STEL/15min		Notes
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
AGW	DEU	500	200	1000	400	
MAK	DEU	500	200	1000	400	
VLA	ESP	500	200	1000	400	
VLEP	FRA			980	400	
TGG	NLD	650				
WEL	GBR	999	400	1250	500	
TLV-ACGIH		492	200	983	400	

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	141	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	141	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	552	mg/kg/d
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	552	mg/kg/d
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	141	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	28	mg/kg/d

Niveau dérivé sans effet - DNEL/DMEL

Effets sur les consommateurs			
	Orale	Inhalation	Dermique
Locaux aigus			
Systém aigus			
Locaux chroniques			
Systém chroniques	26 mg/kg bw/d	89 mg/m³	319 mg/kg bw/d
Effets sur les travailleurs			
	Orale	Inhalation	Dermique
Locaux aigus			
Systém aigus			

TETROSYL, EU			Revisión n: 3 du 30/01/2025
LINGETTES CUIR			Imprimè le 10/02/25
			Page n: 6/13
			Remplace la révision: 2 du 24/10/2024
Locaux chroniques			
Systém chroniques		500 mg/m ³	888 mg/kg bw/d
Légende: (C) = CEILING; INHALA = Part inhalable; RESPIR = Part respirable; THORAC = Part thoracique. VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible; NEA = aucune exposition prévue; NPI = aucun danger identifié; LOW = danger faible; MED = danger moyen; HIGH = danger élevé. 8.2. Contrôles de l'exposition Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié. PROTECTION DES MAINS Dans le cas où serait prévu un contact prolongé avec le produit, il est recommandé de se protéger les mains avec des gants de travail résistant à la pénétration (voir la norme EN 374). Le matériau des gants de travail doit être choisi en fonction du processus d'utilisation et des produits qui en dérivent. Il est par ailleurs rappelé que les gants en latex peuvent provoquer des phénomènes de sensibilisation PROTECTION DES PEAU Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection. PROTECTION DES YEUX Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (voir la norme EN ISO 16321). PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES Non indispensable, sauf indication contraire, pour l'évaluation du risque chimique CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.			
RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques			
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles			
Propriétés	Valeur	Informations	
Etat Physique	Solide		
Couleur	Blanc		
Odeur	Miel		
Point de fusion o de congélation	Pas disponible		
Point initial d'ébullition	108°C		
Inflammabilité	Pas disponible		
Limite inférieur d'explosion	Pas disponible		
Limite supérieur d'explosion	Pas disponible		
Point d'éclair	> 88°C		
Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible		
Température de décomposition	Pas disponible		

TETROSYL, EU		Revisión n: 3 du 30/01/2025
LINGETTES CUIR		Imprimè le 10/02/25
		Page n: 7/13
		Remplace la révision: 2 du 24/10/2024
pH	5,5 - 7,5	
Viscosité cinématique	Pas disponible	
Solubilité	Pas disponible	
Coefficient de partage.n-octanol/eau	Pas disponible	
Pression de vapeur	24,49	
Densité et/ou densité relative	0,98 - 1,12	
Densité de vapeur relative	Pas disponible	
Caractéristiques des particules	Pas disponible	
9.2. Autres informations		
9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique		
Informations pas disponibles		
9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité		
Informations pas disponibles		
RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité		
10.1. Réactivité		
Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.		
10.2. Stabilité chimique		
Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.		
10.3. Possibilité de réactions dangereuses		
Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.		
10.4. Conditions à éviter		
Éviter le réchauffement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter toute source d'ignition.		
PROPAN-2-OL		
Éviter l'exposition à: chaleur,hautes températures.		
10.5. Matières incompatibles		
PROPAN-2-OL: Éviter le contact avec: acides,bases,agents oxydants		
10.6. Produits de décomposition dangereux		
Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.		
PROPAN-2-OL: Chauffé au point de décomposition, émet: oxydes de carbone.		
RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques		
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008		
<u>Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations</u>		
Informations pas disponibles		

TETROSYL, EU

Revisión n: 3 du 30/01/2025
Imprimè le 10/02/25
Page n: 8/13
Remplace la révision: 2 du 24/10/2024

LINGETTES CUIR

Informations sur les voies d'exposition probables
Informations pas disponibles
Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée
Informations pas disponibles
Effets interactifs

Informations pas disponibles
TOXICITÉ AIGUË ATE (Inhalation) du mélange: Non classé (aucun composant important)
ATE (Oral) du mélange: Non classé (aucun composant important)
ATE (Dermal) du mélange: Non classé (aucun composant important)
PROPAN-2-OL
LD50 (Dermal): 12800 mg/kg Rat
LD50 (Oral): 5050 mg/kg Rat

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE
Peut produire une réaction allergique.
Contient: 5-chloro-2-methyl-isothiazol-3(2H)-one et 2-methyl-isothiazol-3(2H)-one

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNICITÉ
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER PAR ASPIRATION
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

TETROSYL, EU		Revisión n: 3 du 30/01/2025
LINGETTES CUIR		Imprimè le 10/02/25
		Page n: 9/13
		Remplace la révision: 2 du 24/10/2024
12.1. Toxicité		
PROPAN-2-OL		
LC50 - Poissons	9640 mg/l/96h	
12.2. Persistance et dégradabilité		
PROPAN-2-OL		
Dégradabilité: données pas disponible		
12.3. Potentiel de bioaccumulation		
Informations pas disponibles		
12.4. Mobilité dans le sol		
Informations pas disponibles		
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB		
Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.		
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien		
D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.		
12.7. Autres effets néfastes		
Informations pas disponibles		
RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination		
13.1. Méthodes de traitement des déchets		
Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux.		
L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.		
EMBALLAGES CONTAMINÉS		
Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.		
RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport		
Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).		
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification		
Pas applicable		
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
Pas applicable		

TETROSYL, EU	Revisión n: 3 du 30/01/2025 Imprimè le 10/02/25
LINGETTES CUIR	Page n: 10/13 Remplace la révision: 2 du 24/10/2024
14.3. Classe(s) de danger pour le transport Pas applicable 14.4. Groupe d'emballage Pas applicable 14.5. Dangers pour l'environnement Pas applicable 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Pas applicable 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Informations non pertinents RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE: Aucune <u>Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006</u> Produit: Point 40 Substances contenues: Point 75 <u>Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs</u> Pas applicable <u>Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)</u> Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage ≥ à 0,1%. <u>Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)</u> Aucune <u>Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012</u> Aucune <u>Substances sujettes à la Convention de Rotterdam</u> Aucune <u>Substances sujettes à la Convention de Stockholm</u> Aucune <u>Contrôles sanitaires</u> Informations pas disponibles	

TETROSYL, EU	Revisión n: 3 du 30/01/2025 Imprimè le 10/02/25
LINGETTES CUIR	Page n: 11/13 Remplace la révision: 2 du 24/10/2024

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange / des substances indiqués dans la section 3 n`a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, catégorie 2
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient <nom de la substance sensibilisante>. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d`identification dans l`ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- GHS: Système harmonisé global de classification et d`étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l`Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d`immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d`identification dans l`Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d`exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d`exposition
- PMT: Persistant, mobile et toxique
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006

TETROSYL, EU	Revisión n: 3 du 30/01/2025 Imprimè le 10/02/25
LINGETTES CUIR	Page n: 12/13 Remplace la révision: 2 du 24/10/2024
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train - TLV: Valeur limite de seuil - TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail. - TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée - TWA STEL: Limite d'exposition à court terme - UK: United Kingdom - VOC: Composé organique volatile - vPvB: Très persistant et très bioaccumulable - vPvM: Très persistant et très mobile - WGK: Wassergefährungsklassen (Deutschland). BIBLIOGRAPHIE GENERALE: 1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH) 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP) 3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH) 4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP) 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP) 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP) 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP) 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP) 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP) 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP) 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP) 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP) 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP) 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP) 15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP) 16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP) 17. Règlement (UE) 2019/1148 18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP) 19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP) 20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP) 21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP) 22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP) 23. Règlement délégué (UE) 2023/1434 (XIX Atp. CLP) 24. Règlement délégué (UE) 2023/1435 (XX Atp. CLP) 25. Règlement délégué (UE) 2024/197 (XXI Atp. CLP) 26. Règlement délégué (UE) 2023/707 - The Merck Index. - 10th Edition - Handling Chemical Safety - INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet) - Patty - Industrial Hygiene and Toxicology	

TETROSYL, EU

Revisión n: 3 du 30/01/2025

Imprimè le 10/02/25

LINGETTES CUIR

Page n: 13/13

Remplace la révision: 2 du 24/10/2024

- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:
Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.
Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.
Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.
Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie 2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12

Modifications par rapport à la révision précédente.
Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:
01 / 02 / 03 / 04 / 05 / 07 / 08 / 09 / 10 / 11 / 12 / 13 / 15 / 16